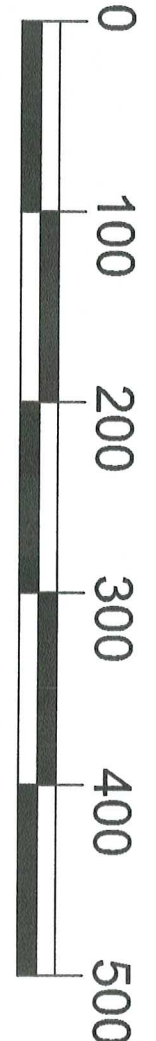


Légende :

- Fuseau faisant l'objet de la décision de prise en considération
- Limite de parcelle
- Limite communale



AMENAGEMENT DE LA RVN2 ENTRE MORTAGNE
AU PERCHE ET TOUROUVRE (67)

Arrêté de prise en
considération

Sursis à statuer

La Préfecture
Commissariat

Septembre 2018

